LA DERIVE

. R. Camirand, l'un des plus brillants jeunes avocats de Mont-
isait ces jours derniers, sous ce titre caractéristique l'éloquente
ence suivante au club Cartier-Macdonald de Montréal. Nous en
s le texte qui intéressera assurément nos lecteurs. M. Cami-
envisage certains côtés réels et pratiques des questions politiques
ales d'un caractère général. On y trouvera un fonds irréfutable
té.

SOCIETE TOUTE entière re-
ur trois vérités fondamenta-
tour desquelles elle ne cesse
iter: ce sont les vérités reli-
philosophique et politique.
nière vue chacune de ces trois
semble posséder des attri-
niques et être parfaitement
ndante les unes des autres.
si, les activités de la religion
fineraient aux questions spi-
es, la philosophie s'occuperait
estions économiques et maté-
Cependant, en examinant
oigneusement les lois géné-
qui régissent l'ordre terres-
ous constatons sans peine
xiste certaines questions qui
nt également par certains
du moins aux trois principes
mentaux que nous venons d'é-
er et ces questions, ce sont
estions sociales. Ainsi, tout
sayant d'établir une ligne de
cation aussi précise que pos-
il serait oiseux de soutenir
problème du divorce ou ce-
l'éducation des enfants dans
pays n'intéresse pas à un ti-
our le moins égal la religion
tat.

LES PHILOSOPHES

NS LE DEBAT de ces ques-
surgissent alors les philoso-
qui, avec le fatras de leur
ne et l'inépuisable fécondité
urs arguments font incliner
euples tantôt dans un sens,
dans l'autre; c'est, je crois,
i faisait dire un jour à Fré-
de Prusse: "Si j'avais une
nce à châtier, je la donnerais
verner à des philosophes."
est donc de toute évidence
ar certains côtés du moins,
rois vérités dont je viens de
parler ont des affinités très
es et ne peuvent radicale-
se dissocier sans créer des
les profonds au sein des so-
mais comme je ne suis ni
sophe, ni dogmatiste, je tâ-
i de m'en tenir d'une façon à
près exclusive aux questions
ques tout en effleurant par-
es questions sociales.

A DIT QUELQUE PART que
litique, c'était l'art de gouver-
es affaires d'un pays ou d'un
et voilà comment s'exprimait
dolphe Chapleau dans la ville
-Laurent en date du 6 septem-
883 dans l'un des plus grands
urs politiques que le célèbre
n ait jamais prononcés: "J'a-
toujours cru, disait-il, que la
ique, c'était la science des
nes et des choses appliquée à
inistration des affaires publi-
je croyais que c'était l'art
truire le peuple et de le diri-
vers ses destinées dans le mon-
Le but de la politique n'a
pas pour borne le seul élé-
matériel de la nation, mais il
également tendre à moraliser
roupement social, à favoriser
ustes aspirations et à lui fai-
omprendre ses devoirs et ses
ations tant à l'égard de la
té toute entière qu'à l'égard
hacun des êtres qui la compo-

. LA CONCEPTION des lois po-
ues ne pouvant être de quelque
té au bien des peuples que par
application, on a imaginé le
ème des gouvernements pour
aire bénéficier les nations. Qui
gouvernement implique donc
ssairement deux classes d'hom-
à savoir:—les gouvernants et
gouvernés car en effet, s'il n'y
t que des gouvernants, il ne
rait y avoir de lois positives,
onne n'ayant une autorité quel-
ue l'une sur l'autre et s'il n'y
t que des gouvernés, il ne pour-
pas plus y avoir de gouverne-
t, personne n'étant assujettie
utorité d'un quelqu'un.

ANS UN GOUVERNEMENT,
devons donc envisager deux
ses d'êtres dont les rapports
intimement liés les uns aux
es et voilà pourquoi Jean-Jac-
Rousseau, dans son "Contrat
ial", définissait un gouverne-
t comme suit:—
Un corps chargé de l'exécution
lois, et du maintien de la li-
é tant civile que politique.
is, les moyens à prendre pour
exécuter les lois de la nation
pour assurer le maintien de la
rté de ses sujets sont-ils uni-
nes? Montesquieu, dans son li-
sur la "Défense de l'Esprit des
" a divisé en trois espèces les
érents régimes gouvernemen-
x qui régissaient les peuples.
a, dit-il, le gouvernement ré-
licain, despotique et monarchi-
Le gouvernement républicain
celui ou le peuple en corps, ou
lement une partie du peuple, a
ouveraine puissance; le monar-
que, celui ou un seul gouverne,
is par des lois fixes et établies;
lieu que, dans le despotique, un
l, sans lois et sans règles, en-
ne tout par sa volonté et par
caprices.
ON EST HABITUE à croire qu'u-
constitution ou qu'un pays est
marchique dès qu'il y a un roi
pour présider à ses destinées; c'est une erreur. Ce qui distingue la forme du gouvernement, ce sont les lois fondamentales qui sont à sa base et bien qu'un gouvernement puisse être monarchique de nom, il arrive souvent que ses lois reposent sur des principes essentiellement républicains.

IL DECOULE DONC de ces observations que l'attribut du gouvernement républicain réside dans l'exercice de la puissance souveraine par le peuple et lorsque cette souveraine puissance est exercée par le peuple et pour le peuple, pour m'exprimer comme l'ancien président des Etats-Unis, Abraham Lincoln, nous avons ce régime qu'on a convenu d'appeler "régime démocratique."

DES QU'IL APPARUT, ce régime s'infiltra dans les nations avec une vitesse vertigineuse car les peuples, après avoir été la proie tantôt d'une aristocratie sans force et efféminée, tantôt d'une ploutocratie brutale, crurent enfin trouver dans cette nouvelle organisation politique le summum de leur liberté.

DANS LA VIEILLE EUROPE, la tête des rois se mit à frissonner sous la lourdeur des couronnes et pour résister à l'engouement universel, les Trônes eux-mêmes durent se démocratiser.

C'était cependant une douloureuse erreur car les masses ne réalisèrent pas qu'elles devenaient insensiblement le jouet des puissances financières plus cyniques et plus brutales que jamais.

Mais, permettez-moi, avant d'aller plus loin de jeter un rapide coup d'oeil sur notre propre système constitutionnel à base de démocratie.

NOTRE CONSTITUTION est l'exacte reproduction ou à peu de choses près du gouvernement anglais. Nous avons dans la personne du Gouverneur-Général le représentant direct du Roi d'Angleterre; nous avons la Chambre des Communes telle qu'on la possède dans la Mère-Patrie mais au lieu d'une Chambre des Lords, nous avons ici la Chambre du Sénat dont les fonctions sont à peu près adéquates à celles de cette dernière.

LE GOUVERNEUR - GENERAL n'est qu'un être purement représentatif et ses devoirs se résument à très peu de choses puisqu'il n'a qu'à sanctionner tous les bills qui lui sont présentés par la Chambre des Communes pourvu qu'ils aient été approuvés par le Sénat. Il peut également apposer son veto aux lois qui lui apparaîtraient injustes, vexatoires, arbitraires ou inconstitutionnelles, mais comme cette échéance ne s'est produite qu'une seule fois depuis l'établissement de notre constitution et ne semble pas sur le point de se reproduire jamais, ce serait perdre son temps que d'en parler.

Voilà donc pour le Gouverneur-Général: Quant au Sénat, il est censé exister pour représenter la classe aristocratique, protéger les intérêts de cette dernière et empêcher la passation de lois qui seraient préjudiciables à la nation mais en fait, ce n'est qu'un réservoir de places lucratives où vont s'échoir à de nobles exceptions près, une série de vieux politiciens qui ont bien mérité de leur parti politique.

LES COMMUNES

VIENT ENFIN la Chambre des Communes; celle-là est composée de membres élus par le peuple et a pour fonction de faire les lois, de les faire respecter et de les appliquer. On l'appelle également Chambre populaire parce que ses membres sortent du peuple et sont élus par lui. Toute mesure, quelle qu'elle soit, à l'exception des demandes en divorce, doit d'abord prendre naissance dans cette Chambre et dès qu'elle a été approuvée, elle doit être ratifiée par le Sénat et sanctionnée dans la suite par le Gouverneur-Général pour être parfaite et complète. Il est donc de toute évidence que cette Chambre est la partie la plus importante de tout notre système parlementaire et c'est en elle que réside le Gouvernement de la nation.

MAIS, COMME NOTRE Gouvernement revêt la forme démocratique et qu'il est dans l'essence d'un Gouvernement démocratique que ce soit le peuple qui possède la souveraine puissance, il est donc d'une importance toute particulière que ce soit le peuple qui fasse ses lois, que ce soit lui qui les fasse exécuter et puisse également les appliquer. Nous diviserons donc notre Gouvernement en trois branches principales dont l'une consistera à faire les lois, l'autre à les faire exécuter et la troisième à les faire appliquer.

CEUX QUI FONT les lois, ce sont les représentants élus par le peuple et qu'on nomme les députés; le Conseil Exécutif ou Conseil des Ministres a charge de les faire exécuter et enfin le Pouvoir judiciaire ou la Magistrature a charge de les appliquer.

Remarquons en passant que ces trois pouvoirs tirent directement leur puissance du peuple car c'est le peuple qui élit ses représentants tant au Conseil de l'Etat qu'à la Chambre des Communes et c'est encore le peuple qui nomme indirectement ses juges puisqu'ils sont choisis par le Conseil Exécutif qui détient sa puissance et son autorité de lui.

Jusqu'ici nous avons déterminé les bases sur lesquelles repose le groupement social, nous avons examiné quel était le but des lois politiques, quelles étaient les différentes formes de gouvernement qui régissaient les nations et enfin nous avons jeté un rapide coup d'oeil sur notre propre système constitutionnel.

Mais, comme nous avons examiné le système politique à un point de vue exclusivement théorique et formaliste, nous allons maintenant tenté d'étudier le côté réaliste du système en y faisant intervenir le législateur et le gouvernant, à savoir l'homme.

Ici, nous entrons dans la sphère du réalisme le plus complet et nous allons voir s'agiter l'homme dans une course tourmentée vers le pouvoir, les ambitions, les honneurs et la puissance. En général, dès qu'il est parvenu au faîte des grandeurs humaines, nous le voyons obstinément s'attacher à la proie conquise et tant pour arriver à son but que pour s'y maintenir, nous le voyons encore se contorsionner de mille façons, mettre en oeuvre toutes les subtilités de son cerveau, faire litière de ses principes au besoin, tantôt flatter le peuple, tantôt lui mentir selon les aléas nécessaires, et trop souvent oublier jusqu'aux principes les plus sains et les plus élémentaires du droit public et privé, parfois même du droit naturel.

L'HOMME, DES QU'IL est mû par ses ambitions, favorisé en cela par son égoïsme naturel, devient d'une cruelle férocité pour quiconque tente de l'arrêter dans sa marche et son vertige d'ascendance oblitère chez lui toutes ses facultés de réactions et de volontés.

Mais, comme si la Providence avait voulu cependant que les détenteurs du pouvoir n'allassent jamais au-delà d'une certaine borne, dans chaque nation et dans chaque siècle, elle a fait surgir des tempéraments d'hommes qui, au contraire de toutes les lois naturelles de l'ambition, semblent considérer le pouvoir comme une coupe amère, méprisent et dédaignent ce que les autres adorent et consacrent leur existence quotidienne à se poser en fidèle vigie de tout ce qui constitue le patrimoine national contre les attentats de droit ou de fait que pourraient commettre les Gouvernants. Ces hommes sont continuellement à l'affût et n'abaissent les armes qu'avec le dernier soupir sachant ainsi mâter l'opinion publique et la tenir continuellement en éveil contre l'absurdité et souvent la vénalité du législateur, du magistrat ou de quelqu'autre officier public de leur pays respectif.

QUI NE CONNAIT cette page admirable de ce grand Français du siècle dernier dont la vie ne fut qu'un continuel apostolat consacré à l'amour de son pays? Qui ne la connaît cette page d'Edouard Drumont, stigmatisant avec un éclat retentissant la farouche hypocrisie de tous les dominateurs de sa patrie qui se jetaient de l'encens dans les réunions publiques alors que dans le fond de leur coeur, ils se souhaitaient mutuellement des tombeaux?

"Tous ces gens, disait-il, que vous entendez successivement, dans les cérémonies funèbres prononcer des harangues pompeuses et comparer le collègue dont la mort vient de les débarrasser aux plus vertueux citoyens de l'antiquité et des temps modernes se considèrent mutuellement comme des crapules et se haissent comme des damnés. C'est de la Terreur avec de la boue au lieu du sang; ils n'ont qu'un rêve; se couvrir eux-mêmes et perdre un rival abhorré.

Ils font parfois comme les Borgia, ils se trompent de fiole et s'empoisonnent eux-mêmes avec le poison qu'ils destinaient à leurs amis. Moi, ajoutait-il, je suis comme l'esclave chrétien, qui au sortir du repas des Catacombes, assistaient à l'orgie des Consulaires et des porteurs de laticlaves. Je fais circuler à la ronde les coupes myrrhines et, sachant bien ce qu'il y a au fonds, je m'attends un peu à ce que certains convives roulent foudroyés sur le Triclinium." Je serais fort étonné si quelques-uns de nos législateurs, soit d'Ottawa ou de Québec, ne trouveraient pas un certain profit à la lecture de cette page.

LE LEGISLATEUR

IL Y A DEUX CHOSES essentielles chez l'homme qui contribuent à faire de lui un bon ou un mauvais législateur, un gouvernant sage ou médiocre; ce sont son coeur et son cerveau. Par le cerveau, l'homme voit, examine, pèse, détermine, juge et applique; par le coeur, il s'apitoie, pardonne et oublie. Si ses qualités de coeur sont plus fortes que celles de son cerveau, il manquera d'énergie et de volonté et il n'aura jamais la force de réprimer les abus et les désordres qui forment tout un côté du genre humain; si, au contraire, ses qualités de tête dépassent celles de son coeur et ne sont pas contrebalancées par ces dernières, il ne peut être rien autre chose qu'une brute. En effet, ne pouvant s'apitoyer sur les erreurs et les faiblesses humaines, et toujours dirigé dans ses actions par les données de sa raison pure, le caractère qu'il imprimera à sa législation sera nécessairement vicié par quelque côté. Bismark en Allemagne et Richelieu en France ont appartenu à cette catégorie de législateurs tous faits en cerveau et complètement dénués de coeur.

Remarquez bien que ma prétention n'est pas à l'effet que ces hommes sont incapables de grandes oeuvres, mais simplement que pour arriver à leur but, ils n'hésiteraient pas un seul instant, si cela pouvait leur être utile, à engloutir l'humanité.

POUR BIEN ADMINISTRER une contrée, le législateur, dans la confection des lois, devra donc tenir compte du génie de son peuple, des conditions climatériques où il se trouve situé, de sa liberté individuelle, de la condition économique de la nation et enfin de son attachement à son culte et à sa foi. Dans la répression des crimes, il devra également donner à sa législation un caractère énergique, mais dépourvu de bassesses et de stupide férocité; il devra surtout s'appliquer à déterminer le châtiment en proportion de l'offense commise.

Le peuple, en général est traditionaliste par essence; il aime à conserver ses vieilles coutumes, ses moeurs et ses usages. Aussi, dans l'introduction de nouvelles lois, exigées par de nouvelles nécessités, le législateur devra prendre garde de ne pas blasser les susceptibilités populaires et surtout, de ne pas faire table rase de tout ce à quoi le peuple est foncièrement attaché.

LES CHANGEMENTS radicaux doivent s'opérer dans une lente évolution sans quoi, ils sont toujours dangereux pour les gouvernements et les chefs de nation principalement lorsqu'ils touchent à la liberté, au culte ou à la foi religieuse.

Les hommes, pour la plupart, sont soucieux des lois, mais ils demandent en échange que les gouvernants soient aussi soucieux de leurs libertés et que pour des besoins qui leur sont particuliers, le gouvernement ne les écrase pas d'impôt ou ne les réduise pas à la triste condition d'ilotes ou d'esclaves.

QUE LE LEGISLATEUR, disait un jour Napoléon 1er, dans un discours prononcé à Lyon, après avoir assuré à chacun par sa loi civile une portion quelconque de propriété, lui assure donc par sa loi criminelle l'indépendance de sa vie, le maintien de sa liberté; qu'il lui assure également par sa loi politique l'intégrité de ses droits et de sa dignité. Voilà en quelques mots tous les devoirs du législateur et du gouvernement. Aussi si ceux qui ont charge d'administrer les sociétés appliquaient toujours ces principes avec justice, les peuples n'en seraient que plus heureux et il n'y aurait que très peu de place pour les éléments révolutionnaires.

LA REVOLUTION

SEULEMENT, comme des appétits particuliers déterminent trop souvent l'homme à lui faire sacrifier l'intérêt général, il s'ensuit que ceux qui se sentent lésés jettent les hauts cris, dénoncent avec vigueur l'injustice, épient, attendent et guettent le mouvement opportun pour obtenir la revanche. Si l'injustice et l'arbitraire sont poussés à leur point culminant, le peuple patiente, endure et souffre parfois longtemps au point que les générations se transmettent même parfois les unes aux autres leurs haines inassouvies. Ce fut l'histoire de la révolution française, mais dès que l'occasion s'offre propice, on tente de réécrire dans le sang un constitution plus conforme à la justice. On oublie presque toujours cependant que ce n'est pas la constitution qu'on abat qui est tyrannique, mais plutôt les hommes qui en ont l'administration.

Cependant, dans ces changements de régime, nécessairement opérés par les révolutions, ne vous est-il jamais arrivé de vous demander si les peuples en retiraient un réel bénéfice?

BIEN QUE JE N'AIE une confiance illimitée dans aucun genre de gouvernement, je n'hésite cependant pas à dire que les révolutions sont toujours préjudiciables à la masse du peuple et exclusivement profitables à tous égards à une poignée d'ambitieux sans vergogne et sans conscience. Si, dans une révolution, les haines populaires pouvaient être contrôlées et dirigées avec discernement sur les tyrans à détruire, il n'y aurait pas de plus grand admirateur que moi des mouvements révolutionnaires.

Mais, prenant pour acquit, car c'est un fait, que toutes les révolutions se font au nom du peuple, l'histoire ne nous en démontre pas moins que c'est toujours le peuple qui en souffre le plus profondément et pour vous en convaincre, je n'aurais qu'à vous citer ce triste épisode de la révolution anglaise sous Cromwell, alors qu'on faisait vendre, au nom du peuple je suppose, les fils de la vieille Irlande sur les marchés anglais avec plus de cynisme qu'on aurait offert les troupeaux d'esclaves sur les marchés de Rome.

JE CRAINS, disait le vieux et noble comte de Strattford, en gravissant les degrés de son échafaud en cette malheureuse année de 1641, époque où Cromwell devenait le dictateur de l'Angleterre, qu'une révolution qui commence par verser le sang ne finisse par les plus grandes calamités et ne rendent malheureux ceux qui l'entreprennent. Que de justesse et que de vérités dans ces paroles! c'est à peu près l'histoire de toutes les révolutions.

Ce qu'il y a d'admirable cependant dans la révolution, c'est la franchise du peuple qui l'opère et la mâle énergie qu'il déploie pour mettre un terme aux scandaleuses souffrances dont il est toujours l'objet. Il n'y a qu'à servir les annales de la grande révolution française pour y constater à toutes ses phases des traits de sublime héroïsme et de vaillance incontestable.

LA REVOLUTION ne devient méprisable que le jour où les exploiteurs de fanatisme de préjugés et de basses cupidités s'en emparent pour la contrôler et la diriger dans l'intérêt de leurs propres appétits. Contrairement à ceux qui pensent que la révolution, c'est le chaos, je crois moi, que c'est une forme de gouvernement, forme mouvementée assurément, agitée, journalière, essentiellement laissée aux caprices populaires, mais ce n'en est pas moins une forme de gouvernement, car comme je l'ai dit déjà, l'essence d'un gouvernement, c'est qu'il y ait des gouvernants et des sujets et il ne peut y avoir une seule révolution qui ne puisse rencontrer ces deux éléments.

DANS UN GOUVERNEMENT régulièrement établi, et reconnu, toutes les exactions qui se commettent, toutes les injustices qui se produisent, (et elles sont légions) se font au nom de la loi tandis que dans une révolution, elles se font au nom du peuple. Voilà la différence.

DANS UNE REVOLUTION, le pouvoir ne fait que changer de tête, mais il est un fait que nous ne devons jamais perdre de vue, c'est que dans le gouvernement stable comme dans la révolution, les ignorants et les imbéciles sont toujours totalement dépouillés au profit des plus retors et des plus rusés, voilà la ressemblance. Qu'il y ait des hommes droits, honnêtes et consciencieux dans l'une ou l'autre de ces formes gouvernementales, c'est ce que je ne nie pas. D'ailleurs, en regardant un peu l'histoire quelquefois gaie mais plus souvent triste de l'humanité, c'est avec un sentiment d'admirable fierté pour cette pauvre nature humaine que je me plais à relire ces épisodes toutes faites de parfaite abnégation et de gloire insurpassable que furent dans la catégorie des révolutionnaires des hommes tels que Vergniaud, Brissot, Valazé, Gensonné et en général toute cette pléiade d'hommes connus sous le nom de Girondins et dont la seule erreur fut, ainsi que s'exprime M. Poujoulat dans son Histoire de la Révolution Française, de ne comprendre que les idées dans une révolution et de n'en point soupçonner l'invincible violence.

CEPENDANT, MALGRE toutes les calamités qui accompagnent si tristement les révolutions, reconnaissons qu'elles ont néanmoins le bienheureux effet d'épurer la contrée où elles prennent naissance d'une quantité de bandits et de fripouilles de haut grade portant trop souvent la croix d'honneur à la poitrine et paradant sans cesse à toute occasion avec les cris d'honneur, de liberté et de respect à la bouche alors qu'en fait ce sont les plus cyniques gredins, plus bas et plus hideux que la fille du ruisseau. Voilà du moins l'une des belles satisfactions que doit ressentir le peuple dans de pareils moments!

MAIS, NE SERAIT-IL pas opportun de nous demander ici quelles sont les causes profondes qui contribuent à faire naître et à développer chez les individus l'indifférence sociale pour ne pas dire la haine de la société ainsi que les mouvements réactionnaires et révolutionnaires qui amènent les catastrophes et les perturbations sociales? Sans aucun doute, les conditions organiques et économiques d'un pays sont assurément à la base de tous les malaises sociaux qui se produisent d'époque en époque, mais il ne faut pas oublier non plus que la société en elle-même est l'un des pires agents révolutionnaires qui puissent exister dans notre société telle que constituée. Et, pourquoi parce que la société fondée sur la fausse idée de démocratie ou d'égalité pour tous est le pire mensonge et la pire inégalité que jamais avant nos jours les peuples n'aient connus.

VOULEZ-VOUS savoir ce que pense de ce régime de la démocratie l'homme dont un grand écrivain disait récemment dans une revue d'outre-mer qu'il était le plus puissant cerveau de la France moderne, Charles Maurras? Eh bien! voilà comment il s'exprime: "Une démocratie est nécessairement amorphe et atomique ou elle cesse d'être une démocratie. Une démocratie ne s'organise pas, car l'idée d'organisation à un degré quelconque exclut à un degré quelconque l'idée d'égalité: organiser, c'est différencier, et c'est en conséquence établir des degrés et des hiérarchies. Aucun ordre ne saurait être égalitaire si ce n'est dans les types les plus humbles et les plus récents de la vie politique, en des sociétés très pauvres et dénuées de toute complexité.

DANS UN ETAT VASTE, riche et complexe, chacun assurément doit avoir le plus de droits possibles, mais il ne dépend de personne de faire que ces droits soient égaux quand ils correspondent à des situations naturellement inégales. Quand donc, en un tel cas, la loi vient proclamer cette égalité, la loi ment, et les faits quotidiens, mettant ce mensonge en lumière, ôtant aux citoyens le respect qu'ils devraient au régime politique de leur pays, ceux-ci en reçoivent un conseil permanent d'anarchie et d'insurrection.

DEMANDONS-NOUS donc maintenant quelle est la classe de citoyens que la société se prépare avec un pareil régime politique qui prêche constamment l'anarchie et l'insurrection comme le dit si bien Maurras?

Pour bien réaliser tous les germes de haine que féconde un pareil régime, permettez-moi d'esquisser dans un rapide coup d'oeil la condition de l'homme depuis son enfance jusqu'au jour où il aura atteint l'âge mûr, cet âge où les nécessaires infortunes de la vie ont amorti les enthousiasmes de sa jeunesse.

(Spite à la page 6)

PROVINCE OF ONTARIO

DEPARTMENT OF MINES

Les Richesses Minérales d'Ontario

La production minérale d'Ontario pour l'année 1924 est estimée à $75,000,000.

La liste des minéraux économiques produits en Ontario est longue et variée. Elle comprend le mica, l'ardoise, la pyrite, le graphite, le sel et plusieurs autres substances non-métalliques, mais Ontario occupe la place par excellence, parmi les contrées minières, par sa production de métaux. Parmi ceux-ci on remarque l'or, l'argent et le nickel. Ontario surpasse non seulement ses Provinces soeurs dans la production de ces trois métaux mais elle en produit plus à elle seule que toutes les autres mises ensembles.

L'OR :—Ontario est aujourd'hui la source principale de la production de l'or n'étant surpassée que par le Transvaal et les Etats-Unis. Les chiffres pour 1923 sont les suivants:

Transvaal	9,132,722	onces (Troy)
Etats-Unis	2,485,445	"
Ontario	971,518	"

On estime que la production d'or dans Ontario en 1924 excèdera 1,200,000 onces ou $25,000,000. Les noms de Porcupine et Kirkland Lake—les deux districts producteurs d'or par excellence—sont aujourd'hui dans toutes les bouches. La mine Hollinger augmente constamment sa production et atteint aujourd'hui 8,000 tonnes par jour, si bien qu'on estime qu'à la fin de 1925 elle sera la mine d'or la plus importante du monde entier.

L'ARGENT :—Les terrains merveilleux de Cobalt, Lorrain Sud et Gowganda placent Ontario dans une position prédominante. A venir jusqu'au 31 décembre 1923, la production de l'argent dans Ontario atteignait une valeur de $227,200,000. Les mines d'argent d'Ontario produisent aujourd'hui plus d'une tonne d'argent pur. La découverte récente des richesses souterraines des mines Keeley et Frontier dans Lorrain Sud ont produites du minerai aussi riche que celui découvert dans les mines de Cobalt à leurs débuts.

LE NICKEL :—Les mines de Sudbury produisent 90 pour cent du nickel du monde entier, un métal tout aussi important aux industries qu'il l'était durant la guerre. Les nouvelles demandes pour l'acier nickelé, le métal monel, le nickel malléable, le nickel composé et ses alléages ont forcé les mines de nickel à une production aussi intense que durant la guerre.

Elles sont rares, les parties du monde, offrant d'aussi grands avantages aux chercheurs de minéraux que les terrains encore inconnus du Nouvel Ontario, que l'explorateur peut atteindre avec son canot.

Les Lois d'Ontario sont équitables tant à l'explorateur qu'au spéculateur. Le Gouvernement offre toute l'assistance voulue pour le défrichage des chemins, le nettoyage des ruisseaux et la construction des chemins, donnant ainsi accès aux concessions minières. Si le terrain est d'une richesse suffisante des communications par chemin de fer sont aussi établies. L'extension des lignes d'embranchements du chemin de fer T. & N. O. aux lacs Kirkland et Larder, et de Cobalt aux mines d'argent de Lorrain Sud est une preuve de l'aide que le Gouvernement est toujours prêt à donner. Les lignes ont été ouvertes au trafic le 10 novembre 1924.

Pour la liste des pamphlets, mappes, rapports géographiques sur les terrains miniers et toutes autres informations adressez-vous à

HON. CHARLES McCREA, Ministre des Mines — **où** — **THOS. W. GIBSON, Sous-Ministre des Mines.**

TORONTO, ONTARIO.

MANGEZ PLUS DE MELASSE

La mélasse pure est un des aliments les plus favorables à la santé. Comme le blé intégral et les dérivés de l'avoine, elle possède la valeur nutritive nécessaire au bien-être de l'homme. Elle est riche en FER.

Les experts en sciences ménagères reconnaissent l'importance de la mélasse, pure et l'incluent dans la nomenclature des aliments substantiels qu'ils recommandent.

Mais il faut que ce soit de la Mélasse Pure et choisie de la Barbade

Il est universellement admis que les meilleures mélasses viennent de l'île de Barbade, et la meilleure preuve en réside peut-être dans les nombreux succédanés, mélanges et imitations de la MELASSE BARBADE DE GRAND CHOIX qu'on trouve sur le marché canadien depuis quelques années.

Vous tenez naturellement à avoir la meilleure et la plus pure. Exigez donc la véritable MELASSE BARBADE DE GRAND CHOIX et refusez tout succédané ou imitation.

Barbados Molasses Importers Association of Canada

MONTREAL.